

Bases des Bourses CEU Merit Program de l'Université CEU Cardenal Herrera pour l'année 2026/2027

À Alfara del Patriarca, 1 octobre 2025

1. Octroi des bourses

La Commission des Bourses de la Fondation Universitaire San Pablo CEU est l'organisme qui détermine l'octroi des bourses aux candidats. La décision de la commission sera communiquée par les voies établies par la CEU UCH et sera sans appel.

2. Conditions requises et distinctions prises en compte.

Candidat national. Tous les candidats venant du lycée et/ou d'un cycle de formation supérieure, considérés comme des nouveaux étudiants nationaux à l'Université CEU Cardenal Herrera pour l'année 2026-2027 et justifiant de plus d'une moyenne de 7 en première ou en première année du cycle de formation supérieure peuvent demander la bourse. Les études en question doivent avoir été suivies dans un centre de formation situé sur le territoire espagnol (indépendamment du modèle d'enseignement) ou dans tout autre pays suivant le système d'enseignement espagnol correspondant à ces niveaux. Pour attribuer les bourses, la Commission prendra en compte les mérites suivants dans l'évaluation des candidats :

- a. Avoir une note supérieure au reste de candidats et évaluée comme excellente par la Commission.
- b. Certifier la maîtrise d'une ou de plusieurs langues. Les diplômes et certificats d'usage habituel seront acceptés à cette fin. Seules les langues étrangères seront considérées comme des distinctions ; les langues co-officielles dans certaines régions d'Espagne ne seront pas reconnues à ce titre.
- c. Les activités sociales et extra-scolaires du candidat. En ce sens, le candidat pourra présenter la documentation certifiant son activité et/ou les lettres de recommandation des personnes sous la responsabilité desquelles il pratique ces activités.

- d. Dans le cadre du programme « *CEU apoyo a estudiantes con discapacidad* », plusieurs bourses CEU Merit Program pourront être octroyées à des candidats de haut niveau universitaire justifiant d'un handicap reconnu égal ou supérieur à 33 %. À cette fin, le candidat devra présenter les documents justificatifs au moment opportun. Le programme « *CEU apoyo a estudiantes con discapacidad* » comprend plusieurs mesures d'aide spéciales dirigées par l'Unité d'accueil des personnes handicapées dont est dotée l'Université.
- e. Niveau de revenu familial.

Candidat international. Tous les étudiants considérés comme de nouveaux étudiants internationaux à l'Université CEU Cardenal Herrera en 2026-2027 et qui, de plus, justifient d'une moyenne de 7/10 en classe de première ou équivalente (avant-dernière année de préparation avant l'accès à l'Université). Si le candidat est titulaire du Baccalauréat ou équivalent, il devra justifier d'une moyenne de 7/10 en classe de terminale ou équivalent (dernière année de préparation avant l'accès à l'Université). Les études pré-universitaires en question doivent par conséquent avoir été suivies en dehors du territoire espagnol. Pour attribuer les aides, la Commission prendra en compte les distinctions suivantes dans l'évaluation des candidats :

- a. Avoir une note supérieure au reste de candidats et évaluée comme excellente par la Commission.
- b. Certifier la maîtrise d'une ou de plusieurs langues. Les diplômes et certificats d'usage habituel seront acceptés à cette fin.
- c. Les activités sociales et extra-scolaires du candidat (bénévolat, sport, etc.). En ce sens, le candidat pourra présenter la documentation certifiant son activité et/ou les lettres de recommandation des personnes sous la responsabilité desquelles il pratique ces activités.
- d. Niveau de revenu familial, certifié par un document officiel du pays où les impôts sont payés.

3. Candidats, délais et procédé de base

La sollicitation de la bourse CEU Merit peut être soumise dans le cadre de deux appels à candidatures non exclusifs jusqu'au **18 février 2026** et/ou jusqu'au **20 mai 2026**, et pour les deux profils d'étudiants. Tous les candidats en processus d'admission dans une des licences universitaires du CEU UCH peuvent la solliciter, selon les dispositions établies au point 2. Il leur faut pour cela :

1. Demander un entretien d'admission (ou un processus équivalent) pour la formation qu'ils souhaitent suivre en remplissant le formulaire suivant : admision.uchceu.es.
2. À l'issue de cet entretien, le candidat recevra, s'il est admis, le document d'admission avec les instructions pour effectuer le paiement initial.
3. Une fois le document d'admission reçu, il doit effectuer le paiement initial de la somme fixée dans les tarifs officiels de l'Université.
4. Une fois que le candidat a garanti sa place à l'Université, via l'intranet de nouvel étudiant, il peut demander la bourse selon la procédure établie au point 6 des présentes bases. Important :
 - a Si la demande de bourse du candidat est rejetée, celui-ci peut alors renoncer à sa condition de candidat admis et à sa place réservée. S'il en fait la demande dans les délais établis dans ces mêmes bases, la somme versée lui sera remboursée, attendu que la non-concession implique un changement dans les conditions du processus d'admission. Pour le candidat international ayant payé initialement la réservation et le pack hospitality, cette dernière somme ne sera remboursée que si les services inclus n'ont pas débuté.
 - b Si la bourse est octroyée au candidat, celui-ci ne pourra pas demander le remboursement de la somme versée au titre de paiement initial, attendu que l'attribution implique la continuité ordinaire prévue dans son processus d'admission et que le fait d'avoir obtenu une bourse de ce programme et d'y renoncer entraîne un préjudice pour d'autres candidats qui ne pourront plus l'obtenir.

4. Résolution concernant les bourses et bénéfices

Le **3 mars et 2 juin 2026**, la résolution concernant les Bourses sera communiquée aux candidats par les voies établies à cette fin.

4.1 L'octroi de la bourse implique que le candidat sera bénéficiaire pendant la première année scolaire des aides suivantes :

- a) **Beca CEU Merit Program** : réduction de 75 % des frais universitaires (prix total de l'année) pour la formation de son choix, à l'exception de l'ouverture du dossier - un paiement unique devant être effectué au début de vos études à l'université. Dans le cas d'étudiants s'apprêtant à suivre une double formation, la bourse s'applique à la formation principale ; concernant la deuxième, ils ne seront redevables que du coût des crédits étudiés, sans frais de réservation de place,

d'inscription, ou de reconnaissance de crédits pour cause de double cursus. Les réductions et prix finaux par cursus sont disponibles sur ce tableau.

De plus, cette réduction sera maintenue jusqu'à la fin du cursus, à condition de remplir les conditions établies au point 5. L'octroi de cette aide sera effectif après sa communication, même si le candidat n'a pas encore passé le test d'accès à l'université (PAU) ou équivalent, et est assujéti à la réussite de celui-ci. Le candidat peut renoncer à sa bourse, ce qui n'impliquera pas de remboursement de la somme versée au titre de paiement initial car l'octroi implique la continuité ordinaire prévue dans son processus d'admission. De plus, le fait de renoncer à cette bourse après octroi peut nuire aux intérêts d'autres candidats qui ne l'ont pas obtenue et ont renoncé au processus d'admission pendant le délai imparti.

b) **Beca CEU Merit International Program 100** : implique la gratuité totale des études dans la filière choisie, à l'exception de l'ouverture du dossier - un paiement unique devant être effectué au début de vos études à l'université. Dans le cas d'étudiants s'apprêtant à suivre une double formation, la bourse s'applique à la formation principale ; concernant la deuxième, ils ne seront redevables que du coût des crédits étudiés, sans frais de réservation de place, d'inscription, ou de reconnaissance de crédits pour cause de double cursus. De plus, cette gratuité totale sera maintenue jusqu'à la fin du cursus, à condition de remplir les conditions établies au point 5.

Le candidat peut renoncer à sa bourse, ce qui n'impliquera pas de remboursement de la somme versée au titre de paiement initial car l'octroi implique la continuité ordinaire prévue dans son processus d'admission. De plus, le fait de renoncer à cette bourse après octroi peut nuire aux intérêts d'autres candidats qui ne l'ont pas obtenue et ont renoncé au processus d'admission pendant le délai imparti.

4.2. Si le titulaire d'une bourse CEU Merit International Program, dans l'une ou l'autre de ses modalités, obtient son baccalauréat avec les félicitations du jury, il bénéficiera automatiquement dans tous les cas de la gratuité totale de la première année au CEU UCH. Par conséquent, s'il est titulaire d'une bourse du CEU Merit International Program à 75 % et obtient son baccalauréat avec les félicitations du jury, on appliquera pour la première année le degré de bénéfice supérieur, soit la gratuité totale. La réduction de 75 % sera appliquée aux années suivantes, à condition de remplir les conditions établies pour le renouvellement de la bourse.

4.3. Les circonstances de planification académique d'une formation peuvent rendre préférable de ne pas communiquer l'octroi des bourses pour celle-ci à la date prévue. Dans ce cas, les candidats en seront informés au début du mois de juin, et une nouvelle

date de publication d'octroi leur sera communiquée ; Tout candidat pourra alors, s'il le souhaite, abandonner le processus et demander le remboursement du paiement initial effectué, qui est garanti dans cette situation.

La résolution de l'octroi des bourses implique trois options :

- a) Que la bourse soit octroyée au candidat ; une fois la communication effectuée, il recevra les instructions relatives au processus d'inscription.
- b) Que la bourse ne soit pas octroyée au candidat ; une fois la communication effectuée, il est possible de conserver la place garantie et de poursuivre le processus d'inscription, ou d'y renoncer. En cas de renoncement, le processus à suivre est celui établi au point 4.5.

Tous les candidats dont la demande de bourse a été rejetée disposent de quatorze jours calendaires¹, à compter de la date de communication de la résolution, pour demander le remboursement de la somme versée au titre de paiement initial. Ceci implique :

1. Que le candidat effectue sous quatorze jours calendaires la demande de remboursement, par courrier électronique, à l'adresse becasceu@uchceu.es s'il s'agit d'un candidat espagnol, ou withdrawals@uchceu.es s'il s'agit d'un étudiant international, en indiquant qu'il souhaite se désister du processus d'admission. Il revient au candidat de vérifier, le 3 mars et/ou 2 juin, s'il a reçu la notification par la voie désignée à cette fin concernant l'octroi ou non-octroi de la bourse. Il sera par conséquent irrecevable d'affirmer ne pas avoir reçu la notification afin de prolonger la période de remboursement au-delà des quatorze jours établis. Le CEU UCH disposera d'un registre informatique indiquant la date et l'heure de l'envoi des notifications de résolution.
2. Que l'Université garantit le remboursement du montant versé si la demande est présentée dans les quatorze jours prévus ; par conséquent, le délai de remboursement expire le **16 juin 2026** à 23 h 59.
3. Qu'une fois le remboursement effectué, l'étudiant perd la place qui lui était garantie lors de son inscription ainsi que les droits d'inscription qui en découlent.

Les candidats non bénéficiaires d'une bourse CEU Merit International Program peuvent solliciter toute autre modalité de bourses de la Fondation Universitaire San Pablo CEU ;

¹ Les filières de Médecine déjà mentionnées dans ces bases font exception.

les informations complètes sont disponibles sur le site web de l'Université CEU Cardenal Herrera.

5. Conditions de continuité du Programme de Bourses CEU Merit

5.1 Pour continuer de bénéficier de ce programme de bourses et par conséquent de profiter de la réduction des frais universitaires à travers l'octroi de la bourse, l'étudiant doit chaque année valider l'entièreté des crédits ECTS auxquels il s'est inscrit, et toujours un minimum de 60 crédits ECTS par année. Les conditions de renouvellement des bourses sont les suivantes :

a) Bourses CEU Merit Program

Si l'étudiant obtient une moyenne minimale de 7,0 points sur 10 sur toute l'année, selon les critères de notation et de calcul de la moyenne établis par le Secrétariat Général de l'Université, sa bourse sera automatiquement renouvelée pour l'année suivante. Le critère sera le même pour les étudiants en double cursus, ce qui implique que la moyenne établie doit être maintenue dans tous les crédits auxquels l'étudiant est inscrit, calculés séparément dans chacune des deux formations.

b) Bourses CEU Merit Program 100

Si l'étudiant obtient une moyenne minimale de 8,25 points sur 10 sur toute l'année, selon les critères de notation et de calcul de la moyenne établis par le Secrétariat Général de l'Université, sa bourse sera automatiquement renouvelée pour l'année suivante.

c) Bourses CEU Merit Program 100 pour les étudiants en double cursus ou en mobilité internationale

Afin de continuer de bénéficier de la gratuité totale, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 8 points sur 10 sur l'année, selon les critères de qualification et de calcul de la moyenne établis par le Secrétariat général de l'Université, en maintenant la moyenne établie dans tous les crédits auxquels l'étudiant est inscrit dans les deux cursus, calculés séparément dans chacun des cursus. L'obtention de cette moyenne implique le renouvellement automatique de la bourse pour l'année suivante. Il est considéré qu'un étudiant suit un double cursus lorsqu'il est inscrit à plus de 60 ECTS correspondant à deux cursus différents. Si cette condition n'est pas remplie pendant une année, il ne sera pas considéré comme

étudiant en double cursus aux fins d'application du critère de note pour le renouvellement, et il lui sera donc exigé d'obtenir une moyenne de 8,25 afin de continuer de bénéficier de la gratuité totale.

d) Perte de condition de boursier dans la modalité CEU Merit Program 100

Si un étudiant ayant bénéficié au cours d'une année précédente d'une bourse de gratuité totale CEU Merit Program 100 n'obtient pas la moyenne établie aux paragraphes b ou c ci-avant, mais supérieure ou égale à 7,0, il sera rétrogradé au modèle offrant une aide partielle, Bourse CEU Merit Program, avec les mêmes droits et obligations que les étudiants bénéficiaires de ce type de bourse.

e) En cas de perte de la condition de boursier sous le CEU Merit Program dans l'une quelconque de ses modalités, pour avoir obtenu une moyenne sur l'année inférieure à 7,0, l'élève peut demander n'importe quelle autre bourse ou aide qu'offrent l'Université et la Fondation San Pablo CEU. Dans ce cas, il s'agira d'une nouvelle demande qui sera considérée en égalité de circonstances avec les demandes d'autres candidats, et qui suivra donc un nouveau processus de demande et d'éventuel octroi, sans lien avec les bourses antérieures.

5.2 Le prix pour le bénéficiaire d'une Bourse CEU Merit de ce programme sera, pendant ses études, celui fixé pour l'année où il est entré à l'Université, et son éventuelle hausse, le cas échéant, sera en rapport avec l'augmentation du coût général pour les autres étudiants des tarifs officiels. Par conséquent, l'éventuelle hausse de prix pour le bénéficiaire d'une Bourse CEU Merit Program sera basée sur le pourcentage d'augmentation appliqué aux tarifs officiels de l'Université, le cas échéant.

5.3 Le bénéficiaire s'engage à collaborer aux initiatives de diffusion de l'activité de l'Université et aux actions de valeur formative adressées aux étudiants, ainsi qu'aux services à la communauté universitaire. Cette collaboration du bénéficiaire d'une bourse avec l'Université lui sera annoncée suffisamment à l'avance, coordonnée par le département correspondant de l'Université, et impliquera l'utilisation de ses capacités et de ses compétences. Les collaborations du bénéficiaire de la bourse avec les activités du CEU UCH ne peuvent supposer plus de 20 heures par année académique, sauf consentement exprès de sa part, et ne doivent pas interférer avec les activités de formation et/ou d'évaluation de l'élève bénéficiaire de la bourse. Important : tout manquement à ces collaborations, lorsqu'elles sont demandées par l'Université, peut justifier la perte de la bourse pour l'année en cours et les années suivantes. Un étudiant peut perdre sa bourse CEU Merit Program s'il ne respecte pas sa collaboration à ces activités, même s'il a maintenu le profil universitaire établi dans ces bases pour le renouvellement des bourses.

5.4 Si un étudiant titulaire d'une bourse CEU Merit devient également titulaire d'une bourse de l'Administration publique (ministère correspondant du Gouvernement d'Espagne, département correspondant du Gouvernement valencien ou autre), celle-ci sera appliquée à son bénéfice. L'octroi de ces bourses ne peut en aucun cas porter préjudice, si leur montant est inférieur aux bourses de ce programme, à la condition de bénéficiaire du programme de bourses. La somme attribuée pour les bourses de l'Administration publique sera incluse dans le cadre du bénéfice économique qu'impliquent les bourses CEU Merit Program et n'y seront pas ajoutées.

Les présentes Bourses sont compatibles avec les « Bourses à caractère général » qu'ouvre pour chaque année académique le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle pour les étudiants inscrits en études post-obligatoires. Cependant, si un étudiant se voit octroyer en même temps une « Bourse à caractère général » du ministère en question ainsi qu'une des « Bourses CEU Merit Program » visées dans les présentes, il lui faudra demander la compatibilité effective entre les deux bourses auprès de la Direction générale de la planification et gestion éducative du Secrétariat d'état à l'éducation du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle.

5.5 Si l'étudiant obtient les félicitations du jury pendant ses études à l'Université, la réduction que cette condition implique sera prise en compte dans le cadre du bénéfice dont il jouit déjà avec la bourse CEU Merit Program et, par conséquent, ne pourra pas s'y ajouter. En tout état de cause, on appliquera toujours, comme critère, le plus avantageux en termes économiques pour l'étudiant.

5.6 Dans le cas des élèves inscrits en double cursus, l'octroi d'une bourse de ce programme affectera la première des formations de la combinaison choisie, mais le régime économique des doubles cursus, déjà mentionné dans la présente, régira pour la deuxième formation. Ces conditions s'appliquent à la deuxième formation aussi longtemps que l'on reste inscrit aux deux cursus, et s'annulent dès lors que l'on n'est plus inscrit qu'à un seul des cursus.

5.7 L'élève perdra la condition de bénéficiaire d'une bourse CEU de ce programme, en plus des motifs exposés ci-avant, dans les cas suivants :

- a) S'il répond à un des cas prévus dans la discipline universitaire du Règlement des étudiants.
- b) En cas d'impayé.

5.8 L'octroi d'une Bourse CEU de ce programme est incompatible avec la concession d'une autre bourse de la Fondation Universitaire San Pablo CEU et de l'Université CEU Cardenal Herrera. Par conséquent, elles ne peuvent en aucun cas être cumulées. Si pour une quelconque raison, une Bourse CEU Merit Program et une des autres bourses ou aides de la Fondation Universitaire San Pablo CEU sont octroyées à un étudiant, celui-ci devra choisir celle dont il souhaite bénéficier, renonçant ainsi à l'autre.

6. Processus technique de demande de bourse

La demande doit être présentée via l'intranet du nouvel étudiant et une fois le paiement initial effectué. À ce moment, le candidat a déjà reçu les codes d'accès à l'intranet d'admission via lequel il pourra effectuer toutes les démarches nécessaires. Par conséquent, le candidat pourra, sur l'application de l'intranet du nouvel étudiant, compléter le formulaire et joindre les documents suivants :

1. Documents universitaires :

a. Candidats internationaux

- i Certificat universitaire de l'avant-dernière année d'enseignement préalable à l'université et moyenne obtenue (fournir un justificatif).
- ii Notes partielles de la dernière année avant l'accès à l'université. En cas d'octroi de la bourse et de demande de documents originaux, l'envoi de documents justificatifs sera nécessaire ; cela n'est pas le cas lors de la présentation de la demande. Si le candidat est titulaire du Baccalauréat ou équivalent, il lui faut joindre les notes complètes de la dernière année précédant l'accès à l'université.

Le relevé de notes du système d'études du pays d'origine doit être accompagné d'un document d'équivalence des qualifications avec le système éducatif espagnol, qui peut être un certificat d'homologation du ministère de l'Éducation ou de l'UNED, indiquant une note de 1 à 10. Si le candidat ne dispose pas du document d'équivalence à la date indiquée, l'Université acceptera l'équivalence du dernier bulletin de l'année académique en cours délivré par l'entreprise d'éducation HOMOLOGATION STUDENTS SERVICES. Cette entreprise délivre le document d'équivalence dans un délai de 72 heures après la demande.

b. Candidats nationaux.

- i Bulletin scolaire indiquant les notes obtenues en première année de Bachillerato/CFGS et moyenne obtenue en première année de Bachillerato/CFGS ; joindre justificatif.
- ii Bulletin scolaire indiquant les notes obtenues en 3e et 4e année d'ESO et moyenne obtenue ; joindre justificatif.
- iii Notes partielles de deuxième année de Bachillerato/CFGS : indiquer les notes obtenues lors des première et deuxième évaluations dans le système. En cas d'octroi de la bourse et de demande de documents originaux, l'envoi de documents justificatifs sera nécessaire ; cela n'est pas le cas lors de la présentation de la demande.

2. Document économiques :

- a. Candidats internationaux. Document officiel du pays de résidence certifiant le revenu familial de l'exercice 2024. Les documents à apporter concernent la totalité du revenu familial, soit le résultat de la déclaration conjointe, le cas échéant, ou la somme des résultats des deux déclarations individuelles. Tout manquement à ce critère d'apport de la totalité du revenu familial rendra l'ensemble du processus invalide. Si le candidat dispose de sa propre déclaration de revenus, il est tenu d'apporter les documents justifiant qu'il est émancipé (certificats de recensement de l'intéressé et de ses parents, justificatif de paiement de loyer ou crédit immobilier à son nom).
- b. Candidats nationaux. Revenus familiaux de l'exercice 2024. Les documents à apporter concernent la totalité du revenu familial, soit le résultat de la déclaration conjointe, le cas échéant, ou la somme des résultats des deux déclarations individuelles. Tout manquement à ce critère de fourniture de la totalité du revenu familial entraînera l'invalidité de l'ensemble du processus, y compris si ce manquement apparaît dans les documents originaux à vérifier après l'octroi de la bourse. Si le candidat dispose de sa propre déclaration de revenus, il est tenu d'apporter les documents justifiant qu'il est émancipé (certificats de recensement de l'intéressé et de ses parents, justificatif de paiement de loyer ou crédit immobilier à son nom). Selon les critères exposés, les renseignements suivants doivent être fournis :
 - 1. Assiette fiscale générale
 - 2. Assiette fiscale de l'épargne

3. Somme résultant de l'autoliquidation
 4. Revenus externes (non inclus dans la déclaration).
 5. Nombre de membres de la famille (somme des enfants et des parents).
 6. Joindre les justificatifs des données fournies concernant les revenus de l'année 2024 en PDF. S'il s'agit de revenus présentés séparément, leurs résultats doivent être additionnés et les documents relatifs aux deux présentations doivent être joints.
-
3. Langues : joindre les documents justificatifs, selon le cas, du niveau de langue (facultatif). Langues étrangères uniquement ; les langues co-officielles dans certaines régions d'Espagne ne sont pas reconnues à cette fin.
 4. Activités sociales et culturelles : joindre les documents justificatifs des activités sociales et extrascolaires (facultatif).

Très important : au moment de l'octroi de la bourse et lors de l'inscription, il sera demandé au candidat les originaux ou une copie certifiée de toute la documentation qu'il a mise en ligne sur l'application. Si les documents ne sont pas concordants à ce moment-là, ou s'il n'est pas en mesure de les apporter, le candidat perdra l'octroi de la bourse.

7. Capacités spécifiques de la Commission des bourses

La Commission des Bourses est le seul organisme capable d'interpréter et appliquer le contenu de ce document. La Commission pourra, à sa discrétion, déclarer nulles une ou plusieurs bourses ouvertes pour une certaine filière après l'évaluation des profils des candidats. La résolution de la Commission des bourses est sans appel.